Accident de car de Puisseguin : le parquet de Libourne relance l'affaire et demande des mises en examen

jeudi 14 janvier 2021, par Thémis

Le parquet de Libourne réclame des mises en examen cinq ans après la catastrophe de Puisseguin en 2015. Quarante-trois victimes avaient péri dans l'embrasement d'un autocar et d'un camion le 23 octobre 2015.

Publié le 13/01/202, FR3 régions
https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/bordeaux/accident-puisseguin-parquet-libourne-relance-affaire-demande-mises-examen-1914870.htm

Jusqu'ici, l'enquête n'a jamais retenu de responsabilités pénales. Mais la donne va peut-être changer. Le parquet de Libourne réclame des mises en examen cinq ans après la catastrophe de Puisseguin en 2015, l'un des accidents de car les plus meurtriers avec 43 morts.

Homicides et blessures involontaires

Le procureur Olivier Kern a annoncé avoir demandé des mises en examen de plusieurs sociétés et personnes physiques pour "homicides" et "blessures" involontaires, en raison de "manquements" qui ont "indirectement" contribué au lourd bilan du drame.

Le 23 octobre 2015, une collision entre un camion et un autocar avait fait 43 morts, surtout des retraités, à Puisseguin dans le nord Gironde.
Le juge d'instruction avait annoncé en février 2020 la fin de ses investigations sans avoir prononcé de mise en examen. Une annonce qui avait plongé de nombreuses familles de victimes dans l'amertume. Ces dernières qui restent en attente de réponses sur la chaîne de reponsabilités, craignaient un non lieu. Elles pointent notamment du doigt les matériaux utilisés dans le car, qui s'est embrasé en quelques secondes.

"Les familles n'y croyaient plus"

" L'instruction est donc relancée alors que les familles n'y croyaient plus", se réjouit Maître Antoine Chambolle, avocat des familles de victimes. Le procureur a demandé le 4 janvier un réquisitoire supplétif, afin que le juge d'instruction mette en examen les différentes entreprises concernées autour du système de freinage, de l'aménagement du réservoir, et du contrôle technique, du semi-remorque à l'origine de l'accident.

"La responsabilité pénale direct du conducteur du poids-lourd s'éteint avec son décès lors de l'accident. Le chauffeur de bus est, lui, hors de cause ainsi que son véhicule.

L'information judiciaire a donc établi la responsabilité pénale au titre de la causalité indirecte. Se pose désormais la question de ce que cela va donner", poursuit l'avocat.